

VILLE DE HOUILLES
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 JUIN 2009

Le seize juin deux mille neuf, à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de Houilles s'est réuni salle du Conseil municipal en Mairie, sous la présidence de Monsieur Alexandre JOLY, Maire de Houilles, Conseiller général des Yvelines (convocation distribuée le 10 juin 2009, affichage effectué le 10 juin 2009).

Etaient présents :

M. Alexandre JOLY, Maire, MmeMontserrat LEBLANC, M. Jean-Louis REVERT, Mme Sylvie AID-ANCELIN, M. Thierry MICOR, Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT, MM. Michel MOSSANT, Bernard DUCLOS, Mme Ingrid CAVRET, MM. Christophe GOUT, Alain MOYON, Mme Marie-Michèle HAMON, M. François HEURTEL, Mme Monique DUFOURNY, M. Grégory LECLERC, Mme Valérie DOUCE, M. Jean-Pierre GARNIER, Mme Paule DANG, M. Jean-Patrick WUERTZ, Mme Marie-France BREGUET, M. Patrick CADIOU, Mme Frédy BAILLY, M. Laurent CADIOT, Mme Bertille HURARD, MM. Jean-Pierre MOTTURA, Florian BOHÊME, Bruno COMBY, Mme Christelle DO THANH, MM. Claude BOIVIN, Carlos LOPES (arrivé à 21h00)

Etaient représentés par procuration :

Mme Isabelle FLOUR.....	par MmeMontserrat LEBLANC
Mme Régine BENKO.....	par Mme Nicole ADATO-PEQUIGNOT
Mlle Célia CHAUFFRAY.....	par M. Christophe GOUT
M. Gilles GRAPINET.....	par M. Grégory LECLERC
Mme Corinne HAENER.....	par M. Jean-Pierre MOTTURA

Secrétaire de séance :

M. Grégory LECLERC

I- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MAI 2009

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Boivin, Madame Do-Thanh et Monsieur Comby, le procès-verbal de la séance du 14 mai 2009 est adopté par **31 voix pour** (ID C [28], HVRE [3]) et **3 voix contre** (PAO [2], M. Boivin [1]).

II- RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Messieurs Boivin, Micor, Mottura, Bohême, Comby, Revert, Lopes et de Madame Aid-Ancelin, Monsieur le Maire passe aux questions soumises à l'approbation du Conseil municipal.

III- QUESTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

III.1 -PATRIMOINE – Signature de conventions de mise à disposition de locaux au 40 rue de Verdun, maison Jean Bonet Lacotte (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec les deux Associations suivantes :

- Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur de la Boucle de la Seine, Section Houilles – Carrières sur Seine et de l'ordre National du Mérite,
- Amicale Départementale des Anciens de la 2^{ème} Division Blindée.

Au sujet de l'occupation de la Maison Jean Bonet Lacotte, prévoyant notamment, entre obligations réciproques des parties, les conditions d'utilisation des locaux.

III.2 -ADMINISTRATION GENERALE – Projet du château Chanorier de Croissy-sur-Seine – Intérêt communautaire (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Boivin, Comby, Lopes, Bohême et Mottura,, le Conseil municipal décide, par **28 voix pour** (ID C [28]), **5 abstentions** (HVRE [3], PAO [2]) et **2 voix contre** (M. Boivin [1] et M. Lopes [1]), de considérer le projet de construction et de réhabilitation du pôle Chanorier situé à Croissy-sur-Seine comme étant d'intérêt communautaire.

III.3 -ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion de la ville de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile de France (Rapporteur Monsieur François Heurtel)

Le Conseil Municipal décide d'émettre, à l'**unanimité**, un avis favorable à l'adhésion de la ville de Franconville-la-Garenne au Syndicat des Eaux d'Ile de France.

III.4 -ADMINISTRATION GENERALE – Communication du rapport annuel 2008 portant sur l'activité de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine (CCBS) (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême, Comby, Boivin, Lopes, Mottura et Madame Aid-Ancelin, le Conseil municipal **prend acte** du rapport sur l'activité 2008 de la CCBS.

III.5 -ADMINISTRATION GENERALE – Commission de délégation de service public – Désignation des membres (Rapporteur Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation des membres à la commission de délégation de service public. Il sollicite l'avis du Conseil municipal et obtient l'accord de l'assemblée, aucune opposition ne s'étant manifesté.

Monsieur Mottura retire sa candidature en tant que membre titulaire et annonce qu'il est candidat suppléant de Monsieur Boivin.

La liste proposée est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. GRAPINET	-Mme AID-ANCELIN
- Mme HAMON	-M. GARNIER
- M. DUCLOS	-Mlle CHAUFFRAY
- M. MOYON	-M. MOSSANT
- M. BOIVIN	- M. MOTTURA

Les personnes ci-dessous ayant la majorité absolue des votes exprimés, soit 35 voix, sont proclamées élues.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. GRAPINET	-Mme AID-ANCELIN
- Mme HAMON	-M. GARNIER
- M. DUCLOS	-Mlle CHAUFFRAY
- M. MOYON	-M. MOSSANT
- M. BOIVIN	- M. MOTTURA

III.6 -ADMINISTRATION GENERALE – Adhésion de la Ville au Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Boucle (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême, Comby et de Madame Aid-Ancelin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'accepter l'adhésion de la Ville de Houilles au Syndicat intercommunal à vocation multiple de la Boucle, ce syndicat étant, à compter du 1^{er} janvier 2010, le porteur juridique de la coordination gérontologique SEREYNE.

III.7 -ADMINISTRATION GENERALE – Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du stationnement réglementé – Expérimentation NAVIGO (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de délégation de service public signée avec la Société GIS Parc afin que soit rendu possible l'utilisation du passe NAVIGO comme moyen d'accès aux parcs relais. Dans ce cadre, le STIF versera à la CCBS une subvention pour la réalisation de cette expérimentation et la CCBS devra reverser cette subvention à la société GIS Parc.

III.8 -ADMINISTRATION GENERALE – Convention d'échange pour la mise à disposition gratuite des données du Conseil général des Yvelines concernant la photographie aérienne de 2003 (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'échanges de données avec le Conseil général des Yvelines pour disposer gratuitement de la photographie aérienne de Houilles version 2003 exploitable par un logiciel SIG (Système d'Informations Géographiques).

III.9 -ADMINISTRATION GENERALE – Délégation du Conseil municipal au maire – art. L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Boivin, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de compléter la délibération n° 08/80 du 2 avril 2008 en autorisant Monsieur le Maire à subdéléguer, au cas par cas, le droit de préemption urbain à l'Établissement public foncier des Yvelines (EPFY) qui procédera directement aux acquisitions nécessaires à la production de logement social.

III.10 - RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à modifier comme ci-dessous le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet :

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif	Date d'effet
Ingénieur	7 dont 2 à 28h/sem (80%)	8 dont 1 à 31h30mn/sem (90%) et 2 à 28h/sem (80%)	1 ^{er} juillet 2009

III.11 - RESSOURCES HUMAINES – Extension du dispositif d'astreinte au personnel administratif du service de maintien à domicile (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'étendre, au personnel administratif du service de maintien à domicile, le dispositif d'astreinte institué par délibération du 22 novembre 2005 en faveur des infirmiers et cadres territoriaux du service de soins infirmiers à domicile.

Monsieur Bernard Duclos quitte la séance à 23h20, pouvoir est donné à Monsieur Thierry Micor en son absence.

III.12 - RESSOURCES HUMAINES – Attribution de l'indemnité forfaitaire pour travail du dimanche ou d'un jour férié en faveur des agents du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'allouer une indemnité forfaitaire pour travail du dimanche ou d'un jour férié aux agents stagiaires, titulaires et non titulaires du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux. Cette indemnité sera payée au prorata de la durée de service et prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2009.

III.13 - RESSOURCES HUMAINES – Prévention des risques professionnels – mise en place du document unique – demande de subvention au FNP (Fonds national de prévention) auprès de la CNRACL (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Madame Do Thanh, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds national de prévention de la CNRACL, afin de soutenir les actions entreprises pour la réalisation d'une démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et de la mise en place du document unique.

III.14 - FINANCES – Ville – Compte de gestion 2008 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte de Gestion Ville, exercice 2008, dressé par le receveur.

III.15 - FINANCES – Assainissement – Compte de gestion 2008 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte de Gestion Assainissement, exercice 2008, dressé par le receveur.

III.16 - FINANCES – Ville – Compte administratif 2008 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Madame Montserrat Leblanc est élue présidente de séance à l'unanimité. Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil municipal, Monsieur Michel Mossant présente le Compte administratif 2008 et après interventions de Monsieur Boivin, de Madame Leblanc et de Monsieur Mottura, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver le Compte administratif 2008 de la Ville présenté au Conseil municipal.

Monsieur Duclos reprend sa place à 23h45.

III.17 - FINANCES – Assainissement – Compte administratif 2008 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Toujours sous la présidence de Madame Montserrat Leblanc, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver le Compte administratif 2008 de l'Assainissement présenté au Conseil municipal.

A 23h55, une suspension de séance est demandée par la présidente.

A 0h05, reprise de la séance du Conseil municipal et retour de Monsieur le Maire pour la présidence de l'assemblée.

III.18 - FINANCES – Ville – Affectation du résultat du compte administratif 2008 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil municipal affecte à l'**unanimité** les résultats du Compte administratif 2008 pour la Ville comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement à affecter
au financement de la section d'investissement 5 853 017,26 €
- Excédent de la section de fonctionnement à affecter
au financement de la section de fonctionnement 7 781 811,40 €

Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire de l'exercice 2009.

III.19 - FINANCES – Assainissement – Affectation du résultat du compte administratif 2008 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Le Conseil Municipal affecte à l'**unanimité** les résultats du Compte administratif 2008 pour l'Assainissement comme suit :

- Excédent de la section d'investissement à affecter
au financement de la section d'investissement 479 380,45 €
- Excédent de la section de fonctionnement à affecter
au financement de la section de fonctionnement 68 283,11 €

Ces opérations seront intégrées au budget supplémentaire de l'Assainissement pour l'exercice 2009.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance du Conseil municipal à 0h10.

III.20 - FINANCES – Ville – Vote du budget supplémentaire 2009 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Comby, Mossant, Mottura et Boivin, le Conseil municipal adopte le budget supplémentaire 2008 pour la Ville, dans sa globalité (Monsieur le Maire ayant préalablement demandé aux Conseillers municipaux leur accord unanime pour un vote global des opérations), par **28 voix pour** (ID C [28]), **5 voix contre** (HVRE [3], M. Boivin [1] et M. Lopes [1]) et **2 abstentions** (PAO [2]). Mme Cavret s'abstient pour la ligne budgétaire de la Mission Locale dont elle est la présidente. Ce budget présente un suréquilibre de 1 770 000 € en prévision des investissements futurs envisagés. Il s'établit ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	85 523,00 €
Recettes	8 414 944,40 €
Virement à sa section d'investissement	8 329 421,40 €
Résultat section	0,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	11 905 687,36 €
Recettes	5 346 265,96 €
Virement de la section de fonctionnement	8 329 421,40 €
Résultat section	1 770 000,00 €

III.21 - FINANCES – Tarifs du service culturel et du kiosque à musique (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Bohème et de Monsieur Mossant, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** de fixer à compter du 1^{er} juillet 2009 les tarifs de la commune de Houilles tels que définis ci-dessous :

Tarifs des spectacles organisés par le service culturel

Catégorie	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif jeune	Abonnement
Concert musiques pro	10,00 €	8,00 €	6,00 €	sans objet
Concert musiques exceptionnel	16,00 €	12,00 €	10,00 €	sans objet
Concert découverte	5,00 €	sans objet	sans objet	sans objet
Concert classique	10,00 €	8,00 €	6,00 €	sans objet
Spectacle jeune public	3,00 €	sans objet	sans objet	sans objet
Conférence	6,00 €	sans objet	sans objet	20,00 €
Ateliers autour des expositions	3,00 €	sans objet	sans objet	sans objet

Tarifs de la mise à disposition du kiosque à musique du parc Charles de Gaulle

Les tarifs de la mise à disposition du kiosque à musique du parc Charles de Gaulle comme lieu de répétition pour les musiciens sont les suivants :

Pour les utilisateurs ovilleois :

- Tarif horaire pour musicien individuel : 3,5 €
- Tarif horaire pour un groupe de musiciens : 6,00 €
- Forfait mensuel de 12 heures pour une répétition hebdomadaire de 3 heures : 60,00 €
- Forfait trimestriel de 36 heures pour une répétition hebdomadaire de 3 heures : 155,00 €

Pour les utilisateurs non ovilleois :

- Tarif horaire pour musicien individuel : 5,00 €
- Tarif horaire pour un groupe de musiciens : 8,00 €
- Forfait mensuel de 12 heures pour une répétition hebdomadaire de 3 heures : 80,00 €
- Forfait trimestriel de 36 heures pour une répétition hebdomadaire de 3 heures : 200,00 €

III.22 - FINANCES – FSRIF ET DSU – Rapport d'utilisation 2008 (Rapporteur Monsieur Michel Mossant)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal **prend acte** du rapport qui retrace les principales actions réalisées, en 2008, auxquelles les attributions du fonds de solidarité pour la région Ile de France (FSRIF) et de la dotation de solidarité urbaine (DSU) ont contribué.

III.23 - BATIMENT – Réalisation d'une crèche de 20 berceaux 27 rue Molière à Houilles – Signature des avenants (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Boivin et Comby et de Madame Leblanc, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer les lots :

- N° 2 – terrassement/gros œuvre avec la société RC LACO - 115 Alfred de Musset – 94120 Fontenay sous Bois, un avenant n°2 pour un montant de 3 323,10 € H.T. Le montant du marché passe donc de 150 794,80 € H.T. à 154 117,90 € H.T.
- N° 3 – étanchéité avec la Société BECI BTP - 6 impasse Emile Combres – 95560 Montsoult, un avenant n°1 pour un montant de 1 358,84 € H.T. Le montant du marché passe donc 18 976,16 € H.T. à 20 335 € H.T.
- lot n°4 – menuiseries extérieures serrurerie avec la Société GSA 5 - ZA du Châtenay – 1 rue des messagers - 37210 Rochecorbon, un avenant n°2 pour un montant de 1 049 € H.T. Le montant du marché passe donc 72 714 € H.T. à 73 763 € H.T.
- N° 12 – menuiseries intérieures/extérieures avec la Société CREATIV BURO - ZI La Perrière – 49800 Brain sur l'Authion, un avenant n°2 pour un montant 3 607 € H.T. Le montant du marché passe donc de 20 833 € H.T. à 24 440 € H.T.

III.24 - BATIMENT – Marché de télécommunications de la Ville – Avenant n° 1 au lot n° 4 – Services de téléphonie mobile (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant n° 1 au marché de télécommunications de la ville avec la Société ORANGE 41-45 bd R. Rolland – 92120 Montrouge concernant le lot n°4 – Services de téléphonie mobile pour un montant minimum de 22 000 € H.T. et un montant maximum de 88 000 € H.T. pour intégrer dans la gestion du contrat 4 nouveaux téléphones portables.

III.25 - BATIMENT – Fourniture de produits et matériels d'entretien – Avenant n°2 au marché passé avec la Société DIAP FRANCE– Avenant n°3 au marché passé avec la Société ADAGE (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer :

- Un avenant n°3 au marché de fourniture de produits et matériels d'entretien avec la société ADAGE - 5 avenue Gutenberg 78312 Maurepas pour les :
 - lot n°1 – Produits d'entretien courant pour un montant minimum de 20 000 € T.T.C. et un montant maximum de 30 000 € T.T.C. annuel,
 - lot n°2 – Produits plastique pour un montant minimum de 5 400 € T.T.C. et un montant maximum de 8 000 € T.T.C. annuel,
 - lot n°3 – Produits ouatés pour un montant minimum de 17 000 € T.T.C. et un montant maximum de 20 000 € T.T.C. annuel,

- Un avenant n°2 au marché de fourniture de produits et matériels d'entretien avec la société DIAP France - B. P. 9 – 77401 Lagny sur Marne pour le lot n° 4 – Produits chimiques pour sols pour un montant minimum de 40 000 € T.T.C. et un montant maximum de 60 000 € T.T.C. annuel.

III.26 - BATIMENT – Construction d'un conservatoire municipal de musique et de danse – Contrat de maîtrise d'œuvre (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Comby, le Conseil municipal décide, par **33 voix pour** (ID C [28], HVRE [3], M. Boivin [1] et M. Lopes [1]) et **2 abstentions** (PAO [2]), d'autoriser Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un conservatoire municipal de musique et de danse avec le Cabinet IVARS & BALLET – 19 Rue Jules Charpentier – 37009 TOURS, pour un forfait provisoire de rémunération mission de base fixé à 339 900 € H.T. (taux de rémunération 13,2%) et un forfait de rémunération mission complémentaire (mission OPC) fixé à 41 200 € H.T. et un forfait de rémunération missions optionnelles (mission Thermique Dynamique et Mission Signalétique) fixé à 16 000 € H.T., calculés sur une enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux de 2 575 000 € H.T.

III.27 - BATIMENT – Travaux d'extension du Gymnase Jean Guimier – Lot n°16 : Chauffage-ventilation - Signature du marché (marché négocié) (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Comby, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer les marchés pour les travaux d'extension du gymnase Jean Guimier – Lot n°16 - Chauffage-ventilation avec la Société SEEM – 38/46 rue Calmette Guérin – ZI du Prunay – 78500 Sartrouville, pour un montant total de 237 043,19 € H.T., options 1 et 3 comprises (option 1 : buvettes et rangements et option 3 : ventilation de confort d'été par centrales double flux).

III.28 - BATIMENT – Travaux de réhabilitation de La Graineterie en locaux culturels – Signature des avenants lots n°1 – 2 – 4 – 6 – 7 – 8 et 9 (Rapporteur Madame Montserrat Leblanc)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Boivin et Comby, le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser le Maire à signer pour les lots suivants :

- n°1 avec la Société BUHR FERRIER GOSSE – 7, rue d'Arnaudet 92190 Meudon, un avenant n°5 pour un montant de 41 278,29 € H.T. Le montant du marché passe donc de 825 084,94 € H.T. à 866 363,23 € H.T.
- n°2 avec la Société LES CHARPENTIER DE PARIS – 46 rue des Meuniers – 92225 Bagneux cedex, un avenant n°1 pour un montant de 3 142 € H.T. Le montant du marché passe donc de 76 450 € H.T. à 79 592 € H.T.
- n°4 avec la Société CAPRON – 17 rue Marius Hué – 91370 Verrières les Buisson, un avenant n°2 pour un montant de 12 060 € H.T. Le montant du marché passe donc de 114 541,90 € H.T. à 126 601,90 € H.T.
- n°6 avec la Société SMF (Société Métallurgique de Forez) – 10 Chemin Notre Dame de la Ronde – 28100 Dreux, un avenant n°1 pour un montant de 233,22 € H.T. Le montant du marché passe donc de 291 735,91 € H.T. à 291 969,13 € H.T.
- n°7 avec la Société SEEM – 38-46 rue Calmette et Guérin – 78500 Sartrouville, un avenant n°1 pour un montant de 954 € H.T. Le montant du marché passe donc de 189 112,10 € H.T. à 190 066,10 € H.T.
- n°8 avec la Société SALMON – 12 bd de la république – 93190 Livry Gargan, un avenant n°2 pour un montant de 12 490,57 € H.T. Le montant du marché passe donc de 144 608,06 € H.T. à 157 098,63 € H.T.
- n°9 avec la Société LAUMAX – 41 avenue de la République – 94120 Fontenay sous Bois, un avenant n°2 pour un montant de 1 460 € H.T. Le montant du marché passe donc de 71 072,20 € H.T. à 72 532,20 € H.T.

III.29 - ENVIRONNEMENT – Travaux d'aménagement paysager de l'entrée de ville au niveau de la RD 311 – Demande de subvention (Rapporteur Madame Nicole Adato)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement paysager de l'entrée de ville au niveau de la RD 311, le montant des travaux de cette opération étant évalué à 24 264,38 €.

III.30 - CULTURE – Demande de subvention au titre de l'exercice 2009 pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Communal de Musique et de Danse (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Le Conseil municipal décide à **l'unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Communal, une subvention auprès du Département au titre de l'année 2009 et à signer tout document y afférent.

III.31 - ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES – Fourniture de denrées alimentaires 2009 – Lot n° 7 : Viande – Avenant de transfert(Rapporteur Madame Nicole Adato)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert avec la Société SOCOPA VIANDES, immatriculée au RCS de Quimper sous le n°508 513 785, dont le siège social est Zone Industrielle de Kergostiou – BP 40060 – 29392 Quimperlé cedex et son établissement Site de Le Neubourg – Cours Saint Paul – BP 36 – 27110 Le Neubourg. Le marché précédemment conclu avec la société SICO SOCOPA ENTREPRISE, qui a opéré le transfert, n'est aucunement modifié par ailleurs dans ses clauses de fond.

III.32 - ENSEIGNEMENT-AFFAIRES SCOLAIRES – Gymnase de l'Avant Garde de Houilles - Avenant à la convention d'utilisation par les scolaires (Rapporteur Monsieur Jean-Louis Revert)

Comme chaque année, le Conseil municipal décide, conformément à la convention susvisée qui fixe, en contrepartie de la mise à disposition du gymnase de l'avant-garde de Houilles aux élèves des écoles Félix Toussaint et Jules Guesde, la participation de la ville, d'autoriser à l'**unanimité** Monsieur le Maire à signer un avenant de réactualisation des tarifs :

- adopter le taux horaire de 15,56 € pour l'année 2008 avec prise d'effet au 1er janvier 2008,
- adopter le taux horaire de 15,72 € pour l'année 2009 avec prise d'effet au 1er janvier 2009,
- définir le dernier indice annuel connu des prix à la consommation (série hors tabac) ensemble des ménages France entière de janvier à décembre comme indice de référence pour la réévaluation de cette participation chaque année,
- faire effectuer un nettoyage des locaux chaque année durant les vacances scolaires d'été, par les services de la Ville,
- et signer à cet effet un avenant à la convention du 02 avril 1984.

III.33 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Service Jeunesse - Attribution des Bourses Initiatives Jeunes 2009 (Rapporteur Madame Ingrid Cavret)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Lopes et Bohême, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser le Maire à signer les conventions d'attribution des bourses Initiatives Jeunes approuvées par la Commission Sport-Vie Associative-Jeunesse-Affaires scolaires et de verser les aides financières afférentes aux projets suivants :

- « Chevauchées Bouriates », projet représenté par Charlotte MARCHINA : 1 200 euros
- « Aide au développement au Bénin », projet représenté par Matthieu RANCINAN : 850 euros
- « Animation à Hué », projet représenté par Sophie LUCAS : 850 euros.

III.34 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Convention d'objectifs et de moyens entre la Ville et la société de Secours Mutuel « VIVRE » pour l'année 2009, d'un montant supérieur à 23 000 euros (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Monsieur Boivin, de Madame Aid-Ancelin et de Monsieur Bohême, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser le Maire à signer la convention susvisée au nom de la Ville.

III.35 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Fourniture de produits et matériels d'entretien pour le service restauration – Avenants n°1 (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser le Maire à signer un avenant au marché de fourniture de produits et matériels d'entretien pour le service restauration avec :

- la société 1 PLUS – rue Langevin – 78130 Les Mureaux concernant le lot n°1 – Produits détergents et chimiques, pour un montant minimum de 14 000 € TTC et un montant maximum de 25 000 € TTC ;
- la société APURA – 14 Avenue Ferdinand de Lesseps – 95196 Goussainville concernant le lot n°2 – Produits de nettoyage et d'hygiène, pour un montant minimum de 10 000 € TTC et un montant maximum de 20 000 € TTC.

III.36 - SPORT-JEUNESSE-ENFANCE – Convention de parrainage entre la ville et les entreprises apportant leur concours à la réalisation de l'opération "Houilles Plage 2009" (Rapporteur Monsieur Christophe Gout)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Monsieur Comby, le Conseil municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser le Maire à signer des conventions de parrainage avec les entreprises qui apporteront leur concours à la réalisation de l'opération "Houilles Plage".

III.37 - URBANISME – Création de zones de réglementation spéciale de la publicité, des enseignes et pré-enseignes, en application des articles L.581-8, L.581-10 à L.581-12 et L.581-14 du code de l'environnement (Rapporteur Monsieur Thierry Micor)

Après interventions de Monsieur le Maire, de Messieurs Bohême et Boivin, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- abroger la délibération du Conseil municipal du 15 mai 2008 sollicitant la constitution d'un groupe de travail chargé d'établir un projet de règlement local de la publicité, enseignes et pré-enseignes,
- demander à la Préfète des Yvelines la constitution d'un nouveau groupe de travail chargé d'établir un projet de règlement local de la publicité, enseignes et pré-enseignes sur le territoire communal,
- désigner en qualité de représentants du Conseil municipal Monsieur Thierry Micor et Monsieur Bernard Duclos pour siéger au sein de ce groupe de travail qui sera présidé par le Maire en application de l'article L.581-14 du code de l'environnement

III.38 - URBANISME – Désignation d'un autre membre du Conseil municipal pour délivrer des autorisations d'occupation du sol (Rapporteur Monsieur le Maire)

Monsieur Thierry Micor, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, étant intéressé à un projet de construction, doit être remplacé dans ses fonctions relatives aux autorisations d'occuper ou d'utiliser le sol pour le dossier qui le concerne. Monsieur Micor quitte la salle du Conseil municipal à 1h55 durant le vote de cette délibération.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation d'un membre du Conseil municipal pour la délivrance des autorisations d'occupation du sol. Il sollicite l'avis du Conseil municipal et obtient l'accord de l'assemblée, aucune opposition ne s'étant manifestée.

Madame Montserrat Leblanc présente sa candidature pour remplir cette fonction limitée dans le temps et dans la teneur.

Monsieur Comby proposant sa candidature, Madame Montserrat Leblanc se retire.

Monsieur Comby ayant la majorité absolue des votes exprimés, soit 34 voix, est proclamé élu à l'unanimité.

Monsieur Thierry Micor reprend sa place au Conseil municipal à 2h00.

III.39 - URBANISME – Taxe locale sur la publicité extérieure (Rapporteur Monsieur le Maire)

Après interventions de Monsieur le Maire et de Madame Do Thanh, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à :

- appliquer l'exonération dont bénéficient les enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m² prévue par l'article L.2333-7 du Code général des collectivités territoriales,
- fixer par m² et par an à : à 7,5 euros le tarif de la Taxe sur la Publicité Extérieure pour les enseignes supérieures à 7 m² et inférieures ou égales à 12 m², soit 15 euros pour les Enseignes supérieures à 12 m² et inférieures ou égales à 50 m² et 30 euros pour les enseignes supérieures à 50 m²,
- exonérer les enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est égale au plus à 12 m² conformément à l'article L. 2333-8 du Code général des collectivités territoriales,
- faire bénéficier d'une réfaction de 50 % les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et égale au plus à 20 m²,
- faire bénéficier d'une réfaction de 50 % les préenseignes inférieures ou égales à 1.5 m².

IV. QUESTION ORALE :

Question orale de Monsieur Boivin - ERG

Monsieur le Maire,

Dans l'ovillois de janvier 2008, avant votre actuelle mandature, un article intitulé « L'espace Sarazin : une future zone d'activité commerciale » annonçait la création de 44 emplois à temps plein, le début du chantier de réhabilitation au cours du deuxième semestre 2008, la venue de huit enseignes au total sur environ 5940 m² et plus de 3000 m² réservés aux espaces verts. Ce projet, totalement privé, bien que l'article ne le précise pas, a connu quelques aléas. A ce jour je n'ai pas constaté de modifications substantielles de cette friche et tout en sachant que les propriétaires ne sont pas tenus de vous informer au jour le jour, je souhaiterais quand même avoir quelques informations sur la réalité du projet, l'identité du porteur et le calendrier de l'opération.

Remerciements.

Réponse de Monsieur le Maire

Cher Collègue,

J'avais déjà eu l'occasion de répondre à votre question orale sur ce sujet lors de la séance du conseil municipal du 27 novembre 2008.

Connaissant ce projet, vous savez parfaitement qu'il a été retardé pendant plus d'un an à cause de l'occupation du site par des squatters. Comme vous le savez également, ces squatters ont quitté la zone Sarazin le 29 mai dernier et sont partis vers une destination qui m'est inconnue.

Effectivement, comme vous le précisez les propriétaires (famille Sarazin) ne sont pas tenus d'informer la Ville quotidiennement de l'avancée du projet. Néanmoins, je peux vous communiquer les informations suivantes qui m'ont été transmises par les propriétaires.

L'ancienne usine doit être prochainement vendue par les consorts Sarazin à une société d'aménagement commercial (Les Arches Métropole). Je n'ai pas connaissance d'une modification du projet initial si ce n'est le retrait, il y a quelques mois, d'une enseigne de puériculture.

Je rappelle qu'il s'agit d'un espace commercial de 5940 m² de surface de vente comprenant l'équipement de la personne, de la maison et des sportifs avec notamment un espace dédié au vélo. Cette offre commerciale sera complémentaire de celle qui existe dans notre ville.

En outre, je tiens à souligner que ce seront 44 emplois à temps plein qui seront créés à Houilles lorsque cet espace commercial sera ouvert. Malgré un contexte économique difficile, l'agence intermédiaire entre Les Arches et la Ville m'a confirmé la volonté de réaliser ce projet.

Enfin, je vous informe qu'une société de nettoyage mandatée par les propriétaires intervient depuis ce matin sur le site. Le travail de ses agents devrait durer environ dix jours.

Question orale de Monsieur LOPES - LVHE

Monsieur le Maire,

Bien qu'inscrit sur votre programme de campagne, l'élaboration d'un agenda 21 ne semble plus à l'ordre du jour. Vous avez préféré mettre en place une commission sur le développement durable et souhaiter mener une réflexion à ce sujet. Parallèlement est initié l'élaboration du PLU.

Pourquoi ne créeriez-vous pas un nouveau service « le service du développement durable » avec de vrais moyens humains et financiers, auquel serait rattaché l'actuel service de l'urbanisme, avec un ou une responsable au fait des techniques environnementales, à l'écoute des ovillois, qui pourrait apporter expertise et savoir faire et les accompagner dans leurs projets?

Nous vous transmettons une copie du Livre blanc de Colombes, sur leur agenda 21, élaboré en une année.

Réponse de Monsieur le Maire

Cher Collègue,

Je sais que vous participez activement au groupe de travail « Développement durable » piloté à ma demande par Mme Régine BENKO, Conseillère municipale délégué au Développement durable et je vous en remercie.

Ce groupe de travail, créé en octobre 2008, est composé de 6 membres. A ce jour, ce sont plus de 50 propositions qui ont été élaborées par ce groupe.

Je tiens à préciser qu'il n'a jamais été question d'abandonner l'idée d'un « Agenda 21 » communal ou d'une « charte environnementale » mais la municipalité a fait le choix d'une réflexion préalable approfondie sur ce sujet.

En effet, l'élaboration d'une démarche de développement durable pour être efficace doit recueillir l'adhésion du plus grand nombre. C'est pourquoi notre démarche a favorisé la sensibilisation et la réflexion par rapport à l'action immédiate. Depuis 9 mois, le groupe de travail agit en ce sens. Au stade actuel, les membres du groupe de travail lors des dernières réunions, ont proposé de confier à un prestataire extérieur les actions de sensibilisation, de formation et l'élaboration d'un diagnostic initial des actions déjà menées et des propositions.

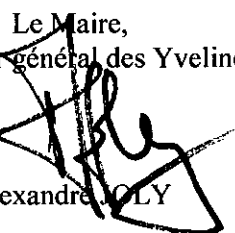

En ce qui concerne l'organisation interne susceptible d'être mise en place, je suis étonné que vous proposiez ce soir la création d'un service municipal ad-hoc alors qu'il n'en a jamais été parlé au sein du groupe de travail. La question de l'organisation au sein des services me semble aujourd'hui quelque peu précoce dans l'attente du résultat de ce que j'ai dit précédemment.

Enfin, je rappelle que nous n'avons naturellement pas attendu la création de ce groupe de travail pour agir dans le domaine du développement durable dans les différents secteurs de l'action municipale (éclairage public, logement social, assainissement, bâtiments publics...). Je souligne que la Commission d'appel d'offres est particulièrement sensibilisée à cette démarche environnementale. L'exemple de la toiture végétalisée de la crèche Molière montre la volonté de l'équipe municipale d'appliquer cette démarche dans la réalisation de ses équipements publics.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2h20

Prochaine séance du Conseil municipal : le jeudi 24 septembre 2009

Prochaine séance du Conseil communautaire : le mercredi 1^{er} juillet 2009 à la Mairie de Sartrouville

Le Maire,
Conseiller général des Yvelines

 Alexandre COLY